

Commune de PUISEUX-LE-HAUBERGER
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 4 décembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15
Absents : 04

L'an deux mille vingt, le 4 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Puisseux-le-Hauberger, dûment convoqué le 27 novembre, s'est réuni en séance publique dans les locaux de la Mairie sous la présidence de Bruno CALEIRO, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs CALEIRO Bruno, FRELAT Sophie, ARAUJO CORTIJO TORRES Julie, BROVIA Isabelle, POLIZZI Pascal, DUTOT Monique, LEBRUNET Patrick, ZAREMBA Alain, LIENART Quentin, Louis GRACIA, RICHE Delphine

Etaient absents excusés : Madame et Monsieur CALEIRO Carla, HUGUET Clément, LECOEUR Laurent, LAMBERT Christophe

Madame DUTOT Monique a été élu(e) secrétaire de séance.

Procuration de Madame Carla CALEIRO à Monsieur Bruno CALEIRO
Procuration de Monsieur Clément HUGUET à Madame Sophie FRELAT
Procuration de Monsieur Laurent LECOEUR à Monsieur Patrick LEBRUNET
Procuration de Monsieur Christophe LAMBERT à Madame Monique DUTOT

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes pour :

- Délibération pour continuer ou non le projet du périscolaire,
- Délibération pour créer et nommer les membres à commission à la commission de sécurité interne,
- Délibération afin d'annuler les demandes de subvention auprès de la DETR et du Département pour acquisition d'un four mixte pour le périscolaire,

Le Conseil Municipal donne son accord afin de rajouter les délibération ci-dessus à l'ordre du jour.

I - MEMBRES A LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire

Rappelle qu'une délibération a été prise lors du Conseil Municipale en date du 1^{er} juillet 2020 et du 15 octobre 2020 afin de nommer les différents membres à la commission des listes électorales.

Informe le conseil municipal de la demande émanant des services de la préfecture qui précise que la désignation des délégués dans les communes de moins de 1000 habitants doivent se définir comme suit :

- Le délégué désigné par le président du tribunal de grande instance (TGI) dont les noms sont proposés ne pourra être des conseillers municipaux et des agents de la commune, de l'EPCI ou de ses communs membres, où des membres déjà élus lors des précédentes commissions.
- Le délégué désigné par la Préfecture dont les noms sont proposés ne pourra être des conseillers municipaux et des agents de la commune, de l'EPCI ou de ses communs membres, où des membres déjà élus lors des précédentes commissions.

- Un conseiller municipal de la commune pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou, à défaut, le plus jeune conseiller municipal (pour rappel, le maire, les adjoints titulaires d'une délégation (toutes les délégations confondues) et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne pourront siéger au sein de cette commission).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de désigner le nom des personnes ci-dessous pour chaque catégorie :

Membres pour le Tribunal de Grande Instance (TGI)

- Monsieur Louis GRACIA
- Monsieur BLANCHON Jérémie

Membres pour la Préfecture

- Monsieur Pascal POLIZZI
- Madame LEBRUNET Véronique

Membre du Conseil Municipal

- Madame Julie ARAUJO CORTIJO TORRES (membre titulaire)
- Monsieur Quentin LIENART (membre suppléant)

II - TRAVAUX RAVALEMENT DE FACADE – LOCAUX MAIRIE – BIBLIOTHEQUE ET SALLE COMMUNE (FOYER)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les travaux de ravalement de façade sur les locaux de la Mairie – bibliothèque et de la salle communale (foyer) pour montant total TTC de 30 000 €

III - PROJET CONSTRUCTION DU FUTUR PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à :

- 11 voix pour
- 4 voix contre (Messieurs CALEIRO, LAMBERT, QUENTIN et Madame CALEIRO Carla)

D'ajourner le projet de la construction du nouveau périscolaire à côté du groupe scolaire et de remettre à une date ultérieure.

IV – CREATION ET NOMINATION DE LA COMMISSION DE SECURITE INTERNE

Le Conseil Municipal après en avoir décidé à l'unanimité de créer une commission de sécurité interne.

De nommer les personnes ci-après à cette commission :

- Monsieur Laurent LECOEUR
- Monsieur Christophe LAMBERT
- Monsieur Alain ZAREMBA
- Madame Monique DUTOT
- Monsieur Pascal POLIZZI

Dit que cette commission aura pour rôle : de prospecter, de budgétiser, de réfléchir à la faisabilité de l'installation de vidéo protection/surveillance dans la commune.

V - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DETR ET DU DEPARTEMENT – ANNULATION DE LA DEMANDE

Le Conseil Municipal après en avoir décidé d'annuler la demande de subvention auprès des services de la DETR et du Département pour l'acquisition d'un four mixte pour le périscolaire.

En effet, le projet d'acquisition de ce four est annulé.

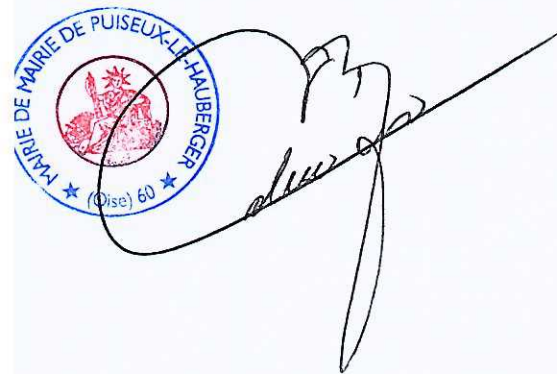
QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 21 heures 00

Bon pour affichage le 14 décembre 2020

Le Maire

Bruno CALEIRO

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Puisseux-le-Hauberger, Oise 60. The stamp features a central emblem with a red and white design, possibly a coat of arms. The text around the emblem reads "MAIRIE DE PUISEUX-LE-HAUBERGER" and "(Oise) 60". Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Bruno Caleiro".